



**HAL**  
open science

## Le massacre du 17 octobre 1961

Raphaëlle Branche

► **To cite this version:**

Raphaëlle Branche. Le massacre du 17 octobre 1961. Meltz Renault; Denoël Yvonnick. Mensonges d'État : une autre histoire de la Ve République, Nouveau Monde éditions, pp.175-180, 2023. hal-04282945

**HAL Id: hal-04282945**

**<https://hal.parisnanterre.fr/hal-04282945v1>**

Submitted on 16 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Le massacre du 17 octobre 1961 », in Yvonnick Denoël et Renaud Meltz (dir.), *Mensonges d'Etat. Une autre histoire de la Ve République*, Paris, Nouveau Monde, 2023, 560 p. p.175-180

Mardi 17 octobre 1961. La nuit est tombée. A cette heure où les Parisiens rentrent chez eux, des dizaines de milliers d'Algériens et des Algériennes convergent vers les grands boulevards et les places de l'Etoile, de l'Opéra ou encore Saint Michel. Par petits groupes, ils sortent des bouches de métro et marchent simplement dans la rue. Ils sont parfois partis des bidonvilles de banlieue où ils sont entassés et ont été bloqués par les forces de l'ordre au moment de franchir la Seine. Pourquoi ? Parce qu'ils sont des « Français musulmans d'Algérie » et que, depuis le 5 du mois, la préfecture de police a décrété qu'ils devaient respecter un couvre-feu de 20h30 à 5h30.

Sur la base de leur apparence physique, la police les contrôle, les arrête. Au total plus de la moitié des 20.000 personnes qui réussissent à gagner Paris pour participer à ce boycottage du couvre-feu sont arrêtées. Elles sont retenues plusieurs jours sans pouvoir donner de nouvelles à leurs proches. Certaines sont directement expulsées en Algérie. Le 18 et le 20 encore, des manifestations de protestation contre le couvre-feu et ces arrestations témoignent de l'inquiétude des Algériens. En effet, à mesure que rentrent les personnes interpellées, on compte les disparus.

Ce soir-là, la violence des policiers a frappé. Des blessés ont rejoint les hôpitaux mais beaucoup se sont cachés pour ne pas être arrêtés. D'autres ont été assassinés, souvent jetés à la Seine. Parce qu'ils étaient Algériens ou parce qu'ils en avaient l'air. Dans la terminologie administrativo-politique française, ils sont des « Français musulmans d'Algérie » car l'Algérie est encore française. On leur reproche d'avoir suivi le mot d'ordre de boycottage du couvre-feu lancé par la fédération de France du Front de Libération Nationale algérien plutôt que d'obéir au couvre-feu préfectoral.

La guerre qui a commencé 7 ans plus tôt va s'achever par l'indépendance. Tout le monde le sait ; c'est une question de mois, de semaines peut-être. Mais les tensions ne cessent de croître depuis le début de l'année et des violences nouvelles s'ajoutent à celles de la guerre entre indépendantistes algériens et armée française, notamment celles de l'Organisation Armée Secrète. En France même, la police est devenue la cible d'attentats répétés de la part des groupes de choc du FLN. Le 17 octobre, à Paris, elle saisit l'opportunité de frapper fort.

Dans la nuit, qui a vu les morts ? Et les blessés, sont-ils morts ? Les disparus ont-ils été expulsés en Algérie ou sont-ils retenus et torturés comme c'est fréquent de l'autre côté de la Méditerranée ? La préfecture reconnaît trois morts dont un Français. Le mensonge est évident pour les témoins et ils sont nombreux dans la capitale française. Pourtant, ce mensonge sera la seule vérité officielle pendant près de cinquante années. La commission d'enquête parlementaire demandée par le socialiste Gaston Defferre ne sera pas créée.

D'autres récits disent l'ampleur des violences. Dès le mois d'octobre, des policiers, des militants de gauche, des journalistes aussi témoignent ou questionnent le mensonge officiel. Michel Massenet, membre du Conseil d'Etat, parle, dans une note qu'il adresse à l'Elysée, de violence « sans précédent dans les annales policières en France ». Des plaintes sont déposées et le président de la République lui-même souhaite qu'elles aboutissent, mais sans jamais prendre de position publique et sans désavouer aucun des responsables, du préfet de police, Maurice Papon, au ministre de l'Intérieur, Roger Frey. Charles de Gaulle signale-t-il son désir au ministre de la Justice ? L'amnistie qui clôt la guerre d'Algérie vient de toute façon, rapidement, fermer toute possibilité de poursuite.

Maurice Papon ne sera jamais inquiété par la justice pour avoir ordonné ou couvert ces crimes. Il restera à son poste jusqu'en 1967 et sa carrière ne connaîtra aucun accroc, jusqu'à devenir député et même ministre du Budget de 1978 à 1981. Sa version des événements domine longtemps, peu perturbée par les quelques voix discordantes qui crèvent de temps à autre

l'édredon de silence. L'engagement militant ou diplomatique est en effet faible sur le sujet : ni la gauche française, plus active à entretenir la mémoire des neuf militants tués par la police en février 1962 au métro Charonne, ni l'Etat algérien, peu désireux d'évoquer le rôle de la fédération de France du FLN dans la lutte pour l'indépendance, ne sont très actifs pour que s'impose un récit alternatif en France.

Ce mensonge originel et entretenu s'effondre à partir du procès de Maurice Papon, condamné en 1998 pour complicité de crime contre l'humanité pour son action à la préfecture de Bordeaux sous le régime de Vichy. L'imprescriptibilité de ce crime a permis la poursuite judiciaire. Et ce procès est aussi l'occasion de soulever, pour le grand public, le voile couvrant son action en tant que préfet de police de Paris pendant la guerre d'Algérie. Est, en effet, appelé à la barre un homme qui, quelques années auparavant, s'est attaché à identifier tous les morts de cette nuit d'octobre 1961 en pointant précisément la responsabilité du préfet Papon : Jean-Luc Einaudi.

A cette occasion, le quotidien *Libération* publie une l'image d'un registre d'information du parquet de la Seine mentionnant notamment des cas d'Algériens repêchés dans la Seine. Jean-Luc Einaudi avait travaillé en faisant feu de tout bois mais sans pouvoir accéder à de nombreuses archives : soit que l'accès lui en ait été refusé, soit que ces archives aient été purement et simplement détruites. Le procès de Bordeaux met en lumière ce besoin d'archives ; la ministre de la Culture y répond en demandant que les archives sur cette journée soient ouvertes et le gouvernement mandate deux personnes chargées d'identifier les documents existant dans les archives du ministère de la Justice, d'une part, et dans celles de l'Intérieur, de l'autre. Aucunement historiennes, elles estiment le bilan humain à plus d'une trentaine de morts. Pour la première fois, des hauts fonctionnaires remettent en cause la vérité officielle.

En marge du procès, l'auteur de *La bataille de Paris* publie une tribune dans *Le Monde* à propos de Maurice Papon et de sa responsabilité dans ce qu'il appelle le « massacre » du 17 octobre 1961. Sûr de lui, Maurice Papon l'attaque pour diffamation. La justice tranche en faveur de Jean-Luc Einaudi : pour la première fois, on reconnaît officiellement qu'un « véritable massacre » a eu lieu le 17 octobre 1961 à Paris. Cette vérité judiciaire est contrainte par son cadre d'énonciation : la justice ne se prononce pas sur les faits mais rejetant la dimension diffamatoire des mots écrits par Jean-Luc Einaudi, elle les valide. Le mensonge officiel est devenu intenable et la justice elle-même signifie qu'elle n'y croit plus. Pour alambiquée qu'elle soit, il s'agit bien d'une première reconnaissance.

Deux archivistes, Philippe Grand et Brigitte Lainé, ont témoigné en faveur de Jean-Luc Einaudi lors de son procès pour diffamation. Ils ont attesté l'existence de fonds permettant de documenter avec précision le massacre pourvu qu'on laisse les historiens y travailler. Leur déposition leur vaut sanctions et mise au placard durable par les Archives de Paris ; le sujet reste extrêmement sensible mais l'édifice mensonger craque de toutes parts. Après les deux procès, une parole politique est attendue.

Les travaux de plusieurs chercheurs ont documenté la violence policière et les mémoires vives des Algériens ont fini par trouver la voie d'une médiatisation. Après le roman policier de Didier Daenincks, *Meurtres pour mémoire*, en 1983, le documentaire *Le Silence du fleuve* (diffusé à la TV en 1993) et d'autres œuvres artistiques ont fait peu à peu connaître l'événement au-delà des milieux militants ou des familles algériennes. Aux interrogations sur la responsabilité de l'Etat se sont combinées les actions de mouvements portés par des enfants nés en France de parents algériens pour que des rassemblements puis des marches commémoratives soient organisés dans l'espace public. Plus encore, le « 17 octobre 1961 » est devenu une date dans la chronologie politique de la guerre et on l'apprend au lycée dès la fin des années 1980.

Pourtant aucune parole officielle ne semble prête à assumer la responsabilité de l'Etat dans le massacre, son ampleur et sa nature. Le premier geste politique de sortie du mensonge vient de la Mairie de Paris en 2001, après que le Premier ministre Lionel Jospin a signifié son désir que des recherches historiques puissent être menées sur « la manifestation organisée par le

FLN le 17 octobre 1961 et plus généralement sur les faits commis à l'encontre des FMA durant l'année 1961 » (circulaire du 4 mai 2001). En octobre 2001, après de fortes tensions au sein du Conseil de Paris, une plaque est dévoilée au pont Saint Michel, d'où des Algériens furent jetés à la Seine : « À la mémoire des nombreux Algériens tués lors de la sanglante répression de la manifestation pacifique du 17 octobre 1961 ». La violence n'est pas niée mais les évitements sont nombreux : le contexte discriminatoire du couvre-feu n'est pas évoqué ; la spécificité de son boycottage est annulée par l'usage inexact du terme « manifestation » pour désigner l'action des Algériens ce soir-là ; les responsables de la répression ne sont pas nommés qu'il s'agisse des policiers ou de leurs chefs. Enfin l'euphémisation est encore de rigueur en ce qui concerne le bilan humain.

Quelques années plus tard, deux historiens britanniques livrent l'estimation scientifique la plus fiable : il y eut une quarantaine de morts ce soir-là, à replacer dans un contexte plus large de grande violence puisque de fin août à fin octobre, Jim House et Neil Macmaster comptent une centaine de morts. Le 17 octobre 1961 a bien eu lieu un massacre d'Etat d'ampleur, en plein cœur de l'Europe occidentale, dans un pays officiellement en paix. Un massacre dont la dimension coloniale est évidente. Toutes ces caractéristiques restent alors difficiles à admettre par le pouvoir politique français, en dépit des multiples appels en ce sens. En 2012, François Hollande estime que « la République reconnaît avec lucidité les faits », affirmant par ses mots que « des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression ». Encore une fois, une distorsion des faits et des intentions des acteurs, l'invisibilisation des responsabilités et du fait que la répression a été menée par la police. Encore une fois une euphémisation du bilan humain.

Pour le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'événement, le président Macron décide d'aller plus loin. Il opte pour un hommage silencieux au pont de Bezons et fait parallèlement connaître sa position dans un texte. Pour la première fois, le mot « crimes » est écrit pour qualifier des actes « inexcusables pour la République ». Mais ce n'est pas la République qui est responsable. Au contraire, Maurice Papon, mauvais préfet et brebis galeuse de l'administration française, est chargé de l'ensemble de la faute. Le président précise que la France « reconnaît les responsabilités clairement établies » mais la responsabilité politique n'est pas explicitement évoquée tandis que le mot « police » est toujours absent. Pas de crime d'Etat, par conséquent, mais le crime d'un homme, haut-fonctionnaire déjà condamné pour sa responsabilité dans le génocide des Juifs en France, et mort depuis près de 15 ans. En ces temps troublés où la France connaît une augmentation des violences commises par des policiers, en particulier vis-à-vis de jeunes hommes descendants de l'immigration coloniale, le sujet semble encore particulièrement sensible.

Raphaëlle Branche

#### Bibliographie

Emmanuel Blanchard, *La Police parisienne et les Algériens : 1945-1962*, Paris, Nouveau monde éd., 2011, 447 p.

Jean-Luc Einaudi, *La Bataille de Paris : 17 octobre 1961*, Paris, Le Seuil, 1991, 329 p.

Jim House et Neil Macmaster, *Paris 1961: Algerians, State Terror and Memory*, Oxford : Oxford university press, 2006, 375 p.

Gilles Manceron, « La triple occultation d'un massacre », préface à *Le 17 octobre des Algériens* de Marcel et Paulette Péju, Paris, La Découverte, 2011, 199 p.

Fabrice Riceputi, *Ici on noya les Algériens : la bataille de Jean-Luc Einaudi pour la reconnaissance du massacre policier et raciste du 17 octobre 1961*, Paris, Le Passager clandestin, 2021, 284 p.

Sylvie Thénault, « Le fantasme du secret d'Etat autour du 17 octobre 1961 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°58, 2000, pp. 70-76.